



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202403D022

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
26 Mars 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

Votants : 27

Date de la
convocation :

20 Mars 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 26 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU

M. A. ROUX a donné pouvoir à F. JANET

S. CLOUPET a donné pouvoir à C. VALET

D. SEBAL a donné pouvoir à M. MACON

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET CINEMA

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Vu le code des communes et notamment ses articles L 211-1 et suivants ;

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Considérant le compte administratif de l'exercice précédent et son résultat de clôture ;
SUR avis de la commission des finances du 19 Mars 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **APPROUVE le budget primitif CINEMA de l'exercice 2024 arrêtés comme suit :**

CINÉMA	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	83 700.82	4 711.64	88 412.46
Recettes	83 700.32	4 711.64	88 412.46

Le 27 Mars 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU